

Convocation du 21 janvier 2016

SÉANCE DU 28 JANVIER 2016

Le vingt-huit janvier deux mil seize à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Christian BUNEL, Noël LEFEVRE et Xavier RENAULT.

ABSENT : Mathias LEGUERRIER, (excusé)

SECRETAIRE : Philippe MERCIER

Délibération n° 2016 – 007 – Travaux de rénovation intérieure et extérieure de la salle communale – intervention d’un huissier

Le maire informe que dans la cadre de la rénovation intérieure et extérieure de la salle communale, des travaux sont prévus sur le pignon de la salle communale avec intervention sur la propriété voisine. Il demande l’autorisation de faire établir un état des lieux constaté par un huissier en présence des propriétaires et des locataires du terrain contigu à la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité autorise le maire à faire établir un constat d’huissier et à régler les frais inhérents à cette intervention.

Délibération n° 2016- 008 – voyage des anciens samedi 21 mai 2016 – choix du prestataire

Le maire informe que le voyage des anciens est prévu le samedi 21 mai 2016 dans les Côtes d’Armor – Cap d’Erquy – Cap Fréhel – Fort Lalatte, deux devis ont été demandés. Les voyageurs ont fait remarquer que le Fort Lalatte est accessible à pied par le sentier des douaniers qui présente une forte pente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande au groupe de travail de choisir une destination plus adaptée aux personnes ayant des difficultés de déplacement.

Délibération n° 2016 – 009– Emprise terrain – élargissement de la rue des Eguillons

Dans le cadre de l'élargissement de la Rue des Eguillons, le maire présente deux projets d'emprise de terrain, la première prévoit une emprise sur une longueur de 20 mètres le long de la parcelle B 686 représentant 15 M2 de terrain à acquérir, la seconde sur une longueur de 62 mètres le long de la parcelle B 686 représentant 70 M2 de terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de retenir la solution la moins coûteuse suffisante pour améliorer la visibilité sur cette voie
- propose l'acquisition de 15 M2 de terrain aux propriétaires
- autorise le maire à signer toutes les pièces et à régler tous les frais nécessaires à cette acquisition

Délibération n° 2016 – 010 – Renouvellement convention du parc du Calvaire des Dunes avec Gérard SANSON

Le maire présente le projet de renouvellement de la convention temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du conservatoire du littoral du parc du Calvaire des Dunes au profit de monsieur Gérard SANSON ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2016 – 011 – Subvention voyage scolaire en Angleterre

Le Maire donne lecture du courrier émanant du Lycée professionnel les Sapins demandant une subvention pour un voyage scolaire en Angleterre du 2 au 7 février 2016, le coût restant à la charge de l'élève est de 150 €, une élève est concernée.

Après en avoir délibéré, et conformément à la délibération du 11 février 2009, le conseil municipal décide de verser une subvention de 150 € X 25 % soit 37.50 €

Délibération n° 2016-012 – Opération d'archéologie préventive sur le lotissement communal

Le maire informe que le Préfet de Région a prescrit un diagnostic d'archéologie préventive sur les parcelles A 68 et 509 du futur lotissement communal. La direction

Interrégionale Grand-Ouest de l'INRAP est attributaire de la réalisation dudit diagnostic. Pour ce faire une convention sera établie entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la direction Interrégionale Grand-Ouest de l'INRAP.

Questions diverses

- Où en sont les travaux sur la station d'épuration ? *La DDTM bloque le dossier en attente de la dérogation du Ministère de l'Environnement.*
- Courrier de Manche Numérique reçu dans le cadre de la fibre optique : *les grands opérateurs n'étant pas intéressés, pour l'instant, par les secteurs ruraux, il sera nécessaire de passer commande auprès d'un des quatre opérateurs présents. Une étude comparative des services proposés sera présentée dans quelques jours.*